

Dés qu'il fut au pouvoir, Napoléon, demanda aux Juifs de mettre leurs habitudes et leurs traditions en conformité avec le droit commun français. Pour se faire, il convoqua en 1807 la cour suprême juive appelée « grand Sanhédrin ». Pour répondre à la demande de l'Empereur, celle-ci déclara que la loi divine contenait des dispositions religieuses et des dispositions politiques. Si par nature, les premières sont absolues et indépendantes des circonstances et du moment, les secondes destinées à régir le peuple d'Israël lorsqu'il était en Palestine, ne sont plus en adéquation avec la situation française et peuvent être modifiées. C'est ainsi par exemple que la polygamie fut interdite, le passage pour les mariages devant un officier civil obligatoire, la France considérée comme sa patrie devant être servie et défendue.

Aujourd'hui des imams proposent une démarche à peu près identique en acceptant, pour ce qui est de la religion musulmane que ce qui relève du politique et de l'éthique puisse changer et correspondre à la modernité française. Les dogmes et les traditions restants absolues et intouchables. Telle était la position de l'imam de Bordeaux lors d'une émission de télévision. C'est alors que le philosophe Abdenour Bidar, après avoir exprimé toute sa reconnaissance à l'imam pour son esprit d'ouverture et son souci d'adapter l'islam aux situations nouvelles, lui fit remarquer que les dogmes devaient aussi pouvoir évoluer si l'on voulait donner tous les droits à la conscience, celle-ci permettant à chacun de se déterminer.

La remarque du philosophe nous semble très pertinente. Il est d'ailleurs significatif que le représentant de la religion chrétienne non protestante n'ait pas relevé la remarque du philosophe. En effet, on peut voir combien la réforme a été mal accueillie justement parce qu'elle remettait en question les dogmes de l'Église romaine. Cette remise en question est encore mise en avant par les protestants. Lorsqu'on leur demande la différence entre eux et les catholiques, ils signalent la croyance à Marie, l'autorité du Pape non reconnue et la possibilité du salut hors de l'Église. Ils se disent penser par eux même et tant pis si ce n'est pas toujours vrai ! Autrement dit, ils refusent les dogmes tels qu'ils étaient établis avant la Réforme.

Ce refus par la réforme des dogmes en vigueur dans l'Église a fait avancer la chrétienté d'une part et a permis d'autre part d'éclairer le monde enfermé jusque là dans des positions moyenâgeuses. La Réforme a participé activement à la création de la modernité. On a pu constater son influence sur l'économie comme l'a montré Max Weber par exemple. A signaler aussi l'apparition de nouveaux concepts tels que ceux de liberté, d'égalité ou de responsabilité. Dans notre pays, la Révolution de 1789, le siècle des Lumières ou encore la laïcité lui doivent beaucoup.

On peut regretter qu'aujourd'hui, la Réforme se soit en quelque sorte arrêtée et qu'elle n'entraîne plus le monde dans une marche en avant. Des dogmes et des croyances restent encore un frein pour l'évolution de la société tout entière. La séparation de l'Église et de l'État n'empêche pas le religieux de pénétrer les esprits qui cherchent à se sécuriser dans le fondamentalisme, à s'enfermer dans une éthique des plus étroites et cultivent une pensée niant la réalité pour se réfugier dans le surnaturel. L'homme est ainsi détourné de la vie terrestre qui n'est plus le centre de sa préoccupation. Sans oublier les superstitions qui se manifestent hors de toutes religions.

Comme le demandait le philosophe Abdenour Bidar, les dogmes et les rites ont besoin d'être repensés et renouvelés au risque de rater leur vocation première qui est de rendre la liberté à l'homme en le rapprochant de Dieu. Ils deviennent alors des idoles : ils remplacent Dieu. Ils aliènent totalement l'homme condamné à des paroles et à des gestes répétitifs. La raison n'anime plus la conscience, qui n'a alors d'autres projets qu'une obéissance servile à celui qui paraît être le plus fort.

Certains ne manqueront pas de dire que la conscience peut nous conduire bien loin de ce qui est bon et souhaitable pour tous. Cette remarque doit être entendue. Sachons toutefois que les consciences

s'harmonisent lorsqu'elles sont libres et exposées à la raison et au bon sens naturel comme l'affirme Rousseau. La communauté devient alors consensuelle et sert de guide pour le bien de tous. La condition en est que cette communauté ne devienne ni un système, ni une institution, ni un État.

Ajoutons pour terminer que revisiter les traditions, remettre en question les dogmes et les croyances, s'interroger sur les rites et les traditions, permet de rapprocher non seulement les religions entre elles, qui descendent ainsi au plus profond de ce qui les fonde – amour du prochain, place de la transcendance, conception du divin... mais d'aborder ce qui est commun à l'humanité tout entière pour découvrir l'universel et l'irrévocable.